

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN08220191112271

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne

Transmis
au représentant de l'État

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr>
rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Montauban, le 12 novembre 2019

Monsieur FRANCIS LABRUYERE
PRESIDENT

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir	N° du précédent arrêté
V08218110385001	Adjoint technique territorial	V82180949 - agent technique polyvalent Plus de détail	Le nbre d'heures ne convient pas	Temps non complet	Mairie de MONTBARLA 82110 MONTBARLA		N.C